



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-041

Nature de l'acte :
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

Conseillers municipaux
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 20

Le **04/07/2023** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **28/06/2023**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, DE VIRY François, BARBIER Claude, JACQUET Ludivine, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DUPENLOUP Nathalie, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, DEMALTE Carine, MOYNAT Raphaël, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Procurator(s) : SECRET Michèle à CHEVALIER Laurent, BONHOMME Samuel à DUPONT Lorelei, VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, BARBIER Savoya à BARBIER Claude

Absent(s) : SECRET Michèle, BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, NUNES Mickaël, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, BARBIER Lucien, DELAÎTRE Pierre-Adrien, ROSAY Jacques

Secrétaire de séance : DEMALTE Carine

03 – PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade

Madame Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique que chaque année, selon leur ancienneté, certains agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Après vérification des carrières de chacun, les propositions d'avancement ont été validées par le Centre de Gestion 74. Il est proposé, de modifier le tableau des effectifs, pour permettre les nominations des agents concernés par les avancements de grades par ancienneté ou par suite d'obtention d'un examen ou concours pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Décide de supprimer les postes suivants, aux dates indiquées :

Grade	Délibération de création n°	TC (Temps complet)/TNC (Temps non complet)	Date
Cadre d'emploi des agents de police municipale territoriaux			
Brigadier	DEL 2017-057	TC	01/07/2023
Cadre d'emploi des animateurs territoriaux			
Animateur	DEL 2018-067	TC	01/09/2023
Animateur	DEL 2016-002	TC	23/11/2023
Cadre d'emploi des ATSEM			
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	DEL 2018-067	TNC 32,63/35 ^{ème}	01/09/2023
Cadre d'emploi des adjoints d'animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	DEL 2021-054	TNC 29,49/35 ^{ème}	01/09/2023
Adjoint d'animation	DEL 2023-005	TNC 21,82/35 ^{ème}	01/09/2023
Cadre d'emploi des rédacteurs			
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	DEL 2020-018	TC	01/09/2023
Cadre d'emploi des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise	DEL 2020-057	TC	01/09/2023

Cadre d'emploi des adjoints techniques			
Adjoint technique	DEL 2022-022	TC	01/09/2023
Adjoint technique	DEL 2021-063	TNC 34,19/35 ^{ème}	01/09/2023
Adjoint technique	DEL 2015-054	TC	01/09/2023
Adjoint technique	DEL 2019-059	TNC 6,53/35 ^{ème}	01/09/2023

Article 2 :

Décide de créer les postes suivants aux dates indiquées :

Nouveau grade	Date	TC (Temps complet)/TNC (Temps non complet)
Cadre d'emploi des agents de police municipale territoriaux		
Brigadier-chef principal	01/07/2023	TC
Cadre d'emploi des animateurs territoriaux		
Animateur principal 2 ^{ème} classe	01/09/2023	TC
Animateur principal 2 ^{ème} classe	23/11/2023	TC
Cadre d'emploi des ATSEM		
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	01/09/2023	TNC 32,63/35 ^{ème}
Cadre d'emploi des adjoints d'animation		
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	01/09/2023	TNC 29,49/35 ^{ème}
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/09/2023	TNC 21,82/35 ^{ème}
Cadre d'emploi des rédacteurs		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	01/09/2023	TC
Cadre d'emploi des agents de maîtrise		
Agent de maîtrise principal	01/09/2023	TC
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/09/2023	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/09/2023	TNC 34,19/35 ^{ème}
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/09/2023	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/09/2023	TNC 6,53/35 ^{ème}

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>4.1 - Personnels titulaires et stagiaires</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmise le</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le</p> <p>Par délégation du Maire Le directeur général des services</p> <p>Yannick MONCHÂTRE</p> <hr/> <p><u>Voies de recours :</u> « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».</p>
--

Laurent CHEVALIER